

## LES PAINS DE PROPOSITION

*Da nobis panes.*

Donnez-nous ces pains.

(GENÈSE, XLVII, 15.)

### I

Sur l'ordre du Seigneur, Moïse fit une table de bois incorruptible, revêtue de lames d'or, avec une couronne d'or tout autour. C'était la table sur laquelle devaient rester, comme une offrande continue au Seigneur, les pains appelés à cause de cela les pains de proposition, ou pain de la face, parce qu'ils étaient exposés sans interruption devant la face du Très-Haut. Il y en avait toujours douze, que l'on plaçait, six à six, l'un sur l'autre, en deux bassins d'or, des deux côtés de la table. On les changeait toutes les semaines, et on les remplaçait par des pains nouvellement cuits et encore chauds. Sur chacun de ces monceaux de pains, il y avait un vase plein d'encens qu'on faisait brûler,

afin que la fumée en montât au ciel et que les pains fussent ainsi consacrés à Dieu (1).

Ces détails, et d'autres qui fixeront bientôt notre méditation, sont remplis de mystère. Mais ce mystère, c'est celui que j'aime, celui que je cherche avec le plus d'empressement dans les saintes lettres.

### II

Il y avait douze pains sur la table sacrée. L'intention du législateur avait voulu désigner par là l'oblation d'action de grâces que les douze tribus d'Israël devaient au Seigneur. Mais c'était là l'intention immédiate, car il y avait une autre intention qui nous regardait, nous le peuple de Dieu devenu l'Église universelle. Or, disent les commentateurs, le nombre douze désigne ordinairement dans les Écritures l'universalité. La catholicité tout entière retrouve là son symbole.

Aussi, comme j'aime, autour de la table de la Cène, ces douze convives réunis pour offrir, avec Celui qui est le vrai Pain des-

---

(1) Exode, xxv.

cendu des cieux, ce grand sacrifice de l'action de grâces qui remplaça dès lors devant le Seigneur l'oblation des pains de proposition. Ils étaient douze, représentant sans doute les douze tribus d'Israël, mais représentant aussi et surtout le peuple chrétien tout entier, l'humanité présente et future.

Le devoir de l'action de grâces est rigoureux. Nul ne saurait s'y soustraire sans manquer à ce principe fondamental de toute équité : la chose appartient, *res clamat*, la chose fructifie, *res fructificat*, à celui qui en est le maître, *domino*. Or, qui est plus maître, qui fut jamais plus propriétaire, dans le sens absolu du mot, que Celui à qui nous devons tout : l'existence, la conservation, le salut ?

Mais combien notre action de grâces serait peu de chose, si Dieu, qui l'attend à si bon droit de nous, ne venait pas à notre aide, pour nous faciliter son accomplissement ! Aussi, rien ne me semble prouver la miséricorde du Seigneur comme ce beau nom donné à ce grand mystère de l'amour : L'EUCCHARISTIE ! c'est-à-dire, suivant la signification propre et littérale du mot, l'action de grâces !

Mais, ô merveille ! Celui qui offre les pains de proposition en témoignage de notre gra-

titude, c'est Celui-là même qui est le Pain des enfants de Dieu, en sorte que nous trouvons en lui, tout à la fois, le don divin, ou, pour mieux dire, la source de tous les dons et le tribut de notre reconnaissance pour tous les biens qui découlent de cette source ! Ah ! « que rendrai-je au Seigneur pour tout le bien qu'il m'a fait ? Je prendrai le calice du salut (1), » je prendrai l'Eucharistie, et, m'en étant nourri, je louerai le Seigneur de qui je l'ai reçu. Cet aliment divin sera mon sacrifice, comme il est ma nourriture.

## III

Les prêtres seuls pouvaient manger de ce pain de proposition (2) quand on le retirait de devant la face du Seigneur.

Combien la condition des chrétiens est meilleure ! Maintenant que la figure a fait place à la réalité, le privilège s'est agrandi. Tous, prêtres et fidèles, nous participons au même pain, ou plutôt, et j'aime beaucoup cette pensée de saint Pierre, nous sommes

(1) Ps. cxv, 12. — (2) S. Matthieu, xii, 41.

tous en un sens devenus prêtres vis-à-vis du sacrifice où l'on offre et où l'on consomme le véritable Pain de proposition. « Vous êtes, disait l'Apôtre aux fidèles, la nation sainte et le sacerdoce royal, *gens sancta, regale sacerdotium* (1). » Lisez la belle liturgie de la messe avec cette préoccupation. Vous y verrez que, si le prêtre consacre seul, il offre et il consomme le sacrifice eucharistique en union avec l'Église entière, avec tous les fidèles.

Ce grand honneur impose un grand devoir. Car, si les prêtres de l'antique loi, chargés de présenter à Dieu des hosties figuratives, devaient être « revêtus de justice (2) », ceux de la nouvelle loi, qui offrent le vrai sacrifice divin, doivent être tout vêtus de sainteté, et, puisque nous participons tous à ce sacerdoce, tous nous devons nous pénétrer de l'étroite obligation d'être des saints pour offrir dignement la Victime immaculée, le Pain très-pur que le Seigneur agréa.

De cette considération féconde découle une autre conséquence, non moins importante dans la direction des âmes vraiment eucharistiques. Puisque tous nous participons à

---

1) I Pierre, II, 9. — (2) Ps. CXXXI, 9.

l'offrande et à la manducation d'un même pain, qui a la vertu de nous transformer et de nous unir en lui, pour ne plus faire de nous tous qu'un même corps sous un seul Chef divin, tous nous devons vivre dans la paisible union de la charité. C'est à ce signe que vous reconnaîtrez les vrais amants de l'Eucharistie; car, disait saint Jérôme, « s'il ne nous est pas permis de faire nos offrandes à l'autel, que nous ne soyons dans la paix et dans la concorde, combien moins pouvons-nous recevoir sans cela le corps de Jésus-Christ, qui est le Roi de la paix! » Église de Jésus-Christ, m'écrierai-je donc avec le Prophète, « Jérusalem, chante, chante les louanges du Seigneur. Sion, chante les louanges de ton Dieu, parce que c'est lui qui a fortifié tes portes; il a béni tes enfants qui sont au milieu de toi; il a établi sa paix dans toute l'étendue de tes terres, et il t'a rassasiée du plus pur et du plus excellent froment (1). »

#### IV

Les pains de proposition devaient être ex-

---

(1) Ps. CLVII, 14.

posés sans discontinuité sur la table sainte, le Seigneur voulant que cette offrande fût ininterrompue, et c'est aussi dans le lieu saint, en sa présence, qu'ils devaient être mangés par les prêtres.

Cette prescription légale nous symbolise le besoin continu où nous sommes de Jésus-Christ. C'est pour cela qu'il a voulu demeurer continuellement sur nos autels, afin d'intercéder sans cesse pour nous devant la face de son Père céleste, et de se tenir à notre disposition pour acquitter, par son intermédiaire, la dette de notre reconnaissance.

Combien dès lors nos églises doivent nous être chères ! C'est là que réside, sur la table d'or de nos autels, Celui qui veut être notre caution et notre victime ; c'est là surtout que nous allons manger le pain de proposition devant la face du Seigneur, et cet aliment divin, en nous purifiant, fait de nos âmes le temple des délices du Très-Haut.

Ne l'oublions pas cependant, si les prêtres de l'ancienne loi ne devaient consommer les pains sacrés que dans l'intérieur du temple, c'était un symbole. Gardons-nous dès lors de manger le Pain eucharistique en dehors du lieu saint, c'est-à-dire sans avoir revêtu

notre âme de justice et paré notre conscience de sainteté.

## V

Au-dessus des pains de proposition, la législation mosaïque faisait brûler de l'encens.

Dans la prochaine méditation, nous aurons à étudier de plus près ce symbole. Mais, dès à présent, remarquons que l'encens figure nos prières, et que pour les faire valoir il faut les appuyer sur Jésus-Christ, le vrai Pain de vie, qui prie et s'offre à tout moment pour nous.

## VI

Enfin, les douze pains de proposition devaient être renouvelés tous les huit jours. Chaque samedi, en effet, les prêtres apportaient des pains nouveaux, encore fumants et chauds.

Ici, ma pensée se reporte sur une recommandation de saint Augustin aux fidèles de son temps, à laquelle, grâce à Dieu, nous

sommes revenus depuis ce siècle qui réagit de plus en plus contre les froides sévérités du jansénisme. Le grand docteur recommandait, comme une coutume fort louable, de communier tous les huit jours, pourvu qu'à chaque fois qu'on prend le Pain de vie, on le prenne tout récent, c'est-à-dire avec une nouvelle ferveur.

Ames chrétiennes qui lisez ceci, si vous n'avez point encore été jugées dignes de vous nourrir plus souvent du pain substantiel, du moins aspirez au bonheur de le recevoir tous les dimanches. Ce jour-là sera pour vous le sabbat de l'allégresse spirituelle, où le Seigneur vous rassasiera de son pain divin et vous enivrera de son vin sacré. Mais, ne l'oubliez pas, il faut aussi apporter à chaque fois un cœur pur, exempt des souillures qui empêcheraient les heureux effets de la manducation sacramentelle.

## LE TABERNACLE ET L'ARCHE D'ALLIANCE

*Eccc tabernaculum Dei cum hominibus.*

Voici le tabernacle de Dieu au milieu des hommes.

(Apoç., XXI, 6.)

### I

C'est saint Cyrille qui a émis cette pensée, féconde en applications et en symboles, que le tabernacle, avec tous les objets qu'on y renfermait, était une figure de Jésus-Christ. J'ajoute, parce que c'est le complément de la pensée de ce Père, la figure de Jésus-Hostie.

Le tabernacle de l'ancienne loi renfermait le chandelier d'or à sept branches, la table avec les pains de proposition et l'autel sur lequel on brûlait les parfums.

Jésus-Christ est le vrai tabernacle, figuré par le tabernacle des Juifs, lequel était destiné à abriter la majesté du Seigneur. En effet, par son incarnation, le fils de

004489